

FICHE REPÈRES DU RSU 2021



Les communautés de communes de plus de 20 000 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

83%

Les communautés de communes (CC) de plus de 20 000 habitants représentent 0,5% des collectivités et établissments publics territoriaux de la Région Occitanie et emploient 4,5% des effectifs. 40 structures ont transmis leur RSU et sont représentées dans cette synthèse sur les 48 recensées.

> 7 243 agents recensés dans ces structures dont 4 547 fonctionnaires, 1 504 contractuels permanents et 1 192 contractuels non permanents.

Effectifs

63% des agents sont fonctionnaires



)	Minimum	Maximum	Effectif	Nb de Coll
	wiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiiii	IVIAXIIIIUIII	moyen	concernées
	12	298	114	40
	1	178	38	40
nts	2	135	32	38

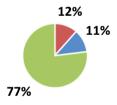
- En moyenne, un agent sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- 23,07 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 13,3 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 73,4 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

43% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	22,7%	16,6%	21,1%	32,0
Technique	47,2%	32,2%	43,5%	65,8
Culturelle	4,4%	8,4%	5,4%	11,2
Sportive	0,6%	1,1%	0,7%	2,7
Sociale	7,3%	18,1%	10,0%	16,8
Médico-sociale	5,1%	5,3%	5,1%	11,1
Médico-technique	0,0%	0,0%	0,0%	1,0
Police municipale	0,7%	0,0%	0,5%	5,0
Animation	12,1%	18,5%	13,7%	23,6
Total	100%	100%	100%	151

 77% d'agents relevant de la catégorie C

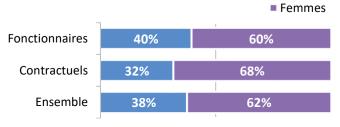


Catégorie A Catégorie B Catégorie C



17,4 17,4 116,5

► Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 62% ■ Hommes



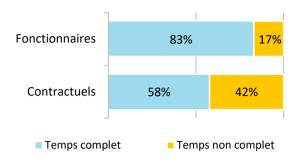
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 33% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints territoriaux d'animation	12%
Agents sociaux	5%
Attachés	5%

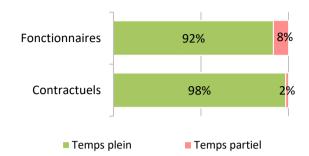
Fiche "Repères" du RSU 2021 1/7

Temps de travail des agents permanents

 83% des fonctionnaires à temps complet contre 58% des contractuels



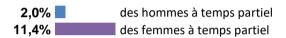
 8% des fonctionnaires à temps partiel contre 2% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-technique	100%	Animation	71%
Animation	36%	Culturelle	66%
Sociale	27%	Sociale	60%

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : Les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non-complet

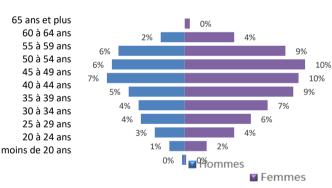
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,81	
Contractuels	40.91	
permanents	40,81	
Ensemble des	45,32	
permanents	43,32	
Âge moyen*		
des agents non permanent		
Contractuels non	25.55	



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

► En moyenne, 162 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par répondant



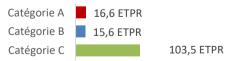
permanents

- > 107 fonctionnaires
- > 29 contractuels permanents

35,55

> 26 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie



- Positions particulières

- 1,1% des agents permanents sont en position statutaire particulière
- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mis à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Fiche "Repères" du RSU 2021 2/7

Mouvements

 En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 16,3 %

Fonctionnaire	Contractuel permanent
5,7%	54,6%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique au
31/12/2021

141,2 agents 151,3 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	4	-1,1%
Contractuels	7	43,4%
Ensemble	7	7,2%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année) Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de	37%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	17%
Départ à la retraite	12%
Démission	12%
Mutation (changement de collectivité)	9%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	45%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	28%
Voie de mutation	8%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	6%
permanent Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	5%
·	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 1,3% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année
- 15 ruptures conventionnelles actées en 2021

23% des répondants ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle

93% sont à l'initiative de l'agent

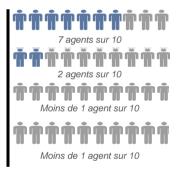
Avancements et promotions
 Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions0,62% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

28% des répondants sont concernés par au moins une sanction disciplinaire en 2021.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	23	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	2	-
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

2 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

4 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contratuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol. dégradation, dettes, chèque sans provision)

56%

22%

16%

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

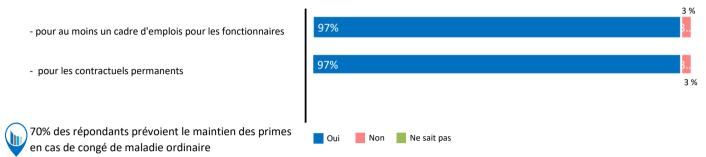
Budget et rémunérations



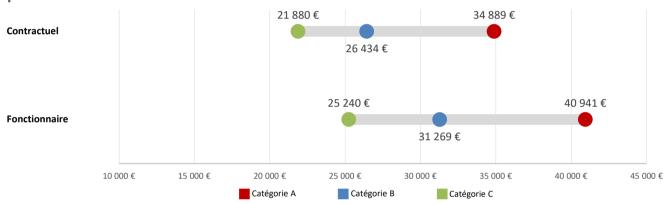
Les charges de personnel représentent 33,38 % des dépenses de fonctionnement

Montant
moyenBudget de
fonctionnement18 129 913 €Charges de
personnel6 051 968 €Soit 33,38 % des
dépenses de
fonctionnement

Mise en place du RIFSEEP

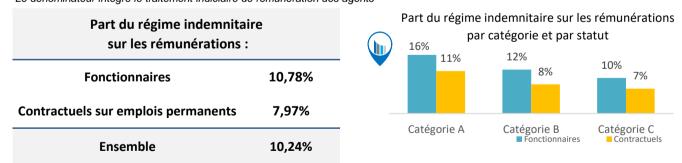


Rémunération annuelle brute moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



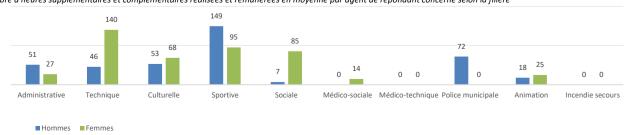
La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 10,24 %

Le dénominateur intègre le traitement indiciaire de rémunération des agents



En moyenne, 8043 heures supplémentaires/complémentaires pour les 93% des répondants concernés

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en moyenne par agent de répondant concerné selon la filière



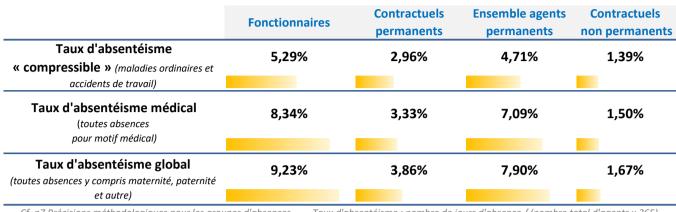
85% des répondants adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 2021 4/7

En moyenne, 19,3 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 10,8 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent



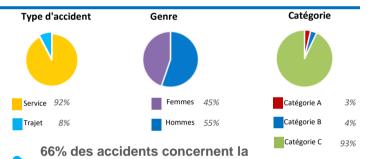
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 31,59 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

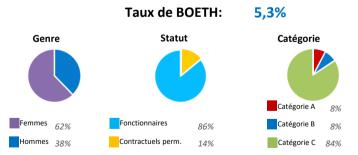
Accidents du travail

- 98% des répondants concernés par des accidents de travail
- > 7,3 accidents du travail pour 100 agents permanents
- > En moyenne, 52 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

93% des répondants ont au moins un agent **BOETH**



0,8 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par répondant concerné

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (répondants concernés)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de 13 905 € sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées... Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le 3 912 €

maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Prévention et risques professionnels

filière Technique

42 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

4 588 € Coût moyen des formations : 109€ Coût par jour de formation : Oui Non Ne sait pas Non réponse Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

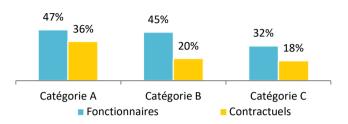
Fiche "Repères" du RSU 2021 5/7

Formation Agents présents au 31 décembre

En 2021, 31% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

30% des femmes et 33% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

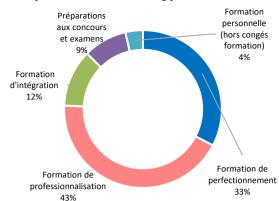


Le budget médian consacré à la formation est de 56 641 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	82%
Autres organismes	13%
Frais de déplacement	4%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%
Coût de la formation des apprentis	0%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent:

> 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	60%
Autres organismes	38%
Collectivité	1%
CNFPT au delà	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

 39% des répondants ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

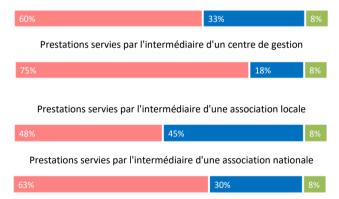
Dont 18,2% ont adhéré à une convention de participation

santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen annuel par bénéficiaire	171 €	136 €	
Non r	réponse Oui	Non Ne s	ait

L'action sociale

Prestations servies directement par la communauté de communes



Relations sociales

53% des répondants concernés par des grèves

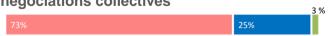




Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	ССР
3	0	0

25% des répondants ont engagé des négociations collectives



15% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Fiche "Repères" du RSU 2021 6/7

Précisions méthodologiques

¹ Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020
- ² Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2021 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

« groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2023 Version 1

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31

7/7 Fiche "Repères" du RSU 2021

^{*} Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.